



Commission Administrative Paritaire catégorie B

DECLARATION LIMINAIRE

des 19-20 Juin 2025

Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs les Commissaires,

L'**UNSA Défense** souhaite la bienvenue au nouveau directeur de la DRH-MD, M. Olivier Bouchery et espère avoir des échanges francs et constructifs dans l'intérêt de tous les agents.

Une majorité de documents arrivent de façon récurrente dans des délais ne permettant pas une analyse précise par manque de temps de traitement. Ce constat est permanent et souligne un vrai malaise au sein de notre instance. Nous constatons une fois de plus trop de retards dans la transmission des pièces.

L'**UNSA Défense** souhaite évoquer les problématiques rencontrées dans la réalisation des missions, notamment les conditions de travail qui se détériorent au sein de SRHC. Il est très grave de lire dans la presse populaire des faits qui ternissent l'image de notre ministère.

L'**UNSA Défense** reconnaît le travail de ces agents et alerte depuis des mois sur la dégradation de leurs missions. Nous apportons notre soutien aux agents pour le bien de la communauté défense.

Nous souhaitons interpeller sur les dérives des enquêtes de commandement, qui sont exponentielles et non maîtrisées, par certains employeurs. Il est urgent de mettre en place des procédures claires sur ce sujet.

L'**UNSA Défense** préconise la mise en place d'enquêtes administratives plutôt que des enquêtes de commandement, en respectant la réglementation spécifique à la fonction publique.

Les résultats de ces procédures doivent éclairer le travail des commissaires paritaires lors des CAP.





L'UNSA Défense demande que les agents incriminés par les enquêtes administratives puissent se défendre contre des propos diffamatoires, être protégés et être rétablis dans leur intégrité, probité, ou dignité, en cas de mise en cause non avérée.

Même en l'absence de harcèlement, une trace indélébile subsiste, entraînant suspicion et défiance.

Les droits de chacun doivent refléter l'article 65 de la loi du 22 avril 1905 !

Pour préserver le bien-vivre ensemble au travail, il est essentiel de défendre les droits sans affaiblir la confiance, de protéger sans paralyser, et de cultiver le dialogue et la responsabilité partagée.

L'UNSA Défense souligne que le harcèlement moral est une réalité grave et destructrice. Les dispositifs mis en place ces dernières années ont permis de briser le silence et de mieux protéger les victimes. Cependant, à mesure que les alertes se multiplient, la confiance au sein des services s'effrite. Il est crucial de restaurer l'équilibre pour préserver le collectif.

L'UNSA Défense demande à ce qu'un rappel soit fait sur les fiches de poste et les procédures de modifications. Mais également que les instances se réunissent concernant les changements (codes CREDO, ALLIANCE, fonctions...). Les procédures et commissions doivent être respectées. De plus le REO papier doit être en adéquation avec l'organisation réelle, pour gommer les écarts et les distorsions qui existent et arriver à une situation qui soit à l'image de la réalité des fonctions exercées afin de réduire les procédures de recours.

Le 8^{ème} plan handicap vient d'être validé par le MINARM, l'UNSA Défense attend l'application du plan.

Le conclave sur les retraites est en cours, rien n'est acté l'UNSA Défense suit cette affaire sérieusement.

Nous vous remercions Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Commissaires pour votre écoute et nous espérons des dialogues fructueux dans l'intérêt des agents et dans le respect de cette commission qui se mobilise pour porter les valeurs de notre ministère.

